



**PRÉFET  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Mende, le 19 décembre 2022

### **Attestation de consultation du public**

**Objet :** Mise en œuvre de l'article 7 de la charte de l'environnement - Consultation du public  
*"Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement"*

Je soussigné Xavier CANELLAS, chef du service biodiversité, eau, forêt de la direction départementale des territoires, atteste que le projet de texte ci-dessous a fait l'objet d'une publication sur le site internet des services de l'État en Lozère, en application de l'article 7 de la charte de l'environnement.

#### **Nature et intitulé du projet de texte :**

*Arrêté préfectoral relatif à l'exercice de la pêche en eau douce dans le département de la Lozère en 2023*

**Période de mise à disposition par la voie électronique :** du 28 novembre au 18 décembre 2022.

#### **Lien URL de la publication :**

<https://www.lozere.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-Risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public/Projet-d-arrete-prefectoral-relatif-a-l-exercice-de-la-peche-en-eau-douce-en-Lozere-en-2023>

**Dix-huit contributions ont été recueillies sur le site des services de l'État en Lozère durant la phase de consultation.**

Pour la directrice départementale des territoires,  
le chef du service biodiversité, eau, forêt

Signé

Xavier CANELLAS